

DOCUMENT DE PRÉSENTATION

Le cours de Droit international public général vise à présenter les sujets et acteurs du droit international (États, organisations internationales, collectivités et personnes), de même que ses sources et moyens (traités, décisions, coutume, principes, jurisprudence et doctrine). La relation entre le droit international, le droit canadien et le droit québécois sera par ailleurs mise en lumière et permettra de démontrer l'influence qu'exerce le droit international sur les affaires étrangères du Canada et les relations internationales du Québec, ainsi que dans des rapports entre l'État canadien et l'État québécois et les autres sujets et acteurs du droit international.

Le présent document décrit les objectifs généraux du cours (I), le déroulement et l'échéancier du cours (II), les activités d'apprentissage (III), l'évaluation et la notation (IV), les instruments de travail (V) et présente les coordonnées et la disponibilité du professeur (VI).

I- OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU COURS

Les objectifs généraux de ce cours sont de faire en sorte qu'au terme de la démarche d'apprentissage, les étudiants et les étudiantes soient en mesure :

- de maîtriser la terminologie du droit international;
- de décrire les sujets et acteurs du droit international, ainsi que les sources et moyens du droit international;
- de comprendre la relation entre le droit international, le droit canadien et le droit québécois;
- de s'intéresser à l'actualité du droit international public.

II- DÉROULEMENT ET ÉCHÉANCIER DU COURS

Le cours se donne les jeudis de 8 h 30 h à 11 h 30 à la salle B-33345 du Pavillon Jean-Brillant. Il prendra la forme d'une revue de l'actualité du droit international public au début de chaque cours, notamment à travers la réponse à la question d'actualité, d'exposés sur le contenu de la matière par le professeur et d'échanges et discussions avec les étudiants et les étudiantes. La structure de chacun des cours et le programme de lectures pour ces cours seront présentés dans des *Plans de cours*. L'échéancier du cours est le suivant :

- Cours 1 : Introduction (8 janvier 2015)
- Cours 2 : Les sujets, acteurs, sources et moyens du droit international (15 janvier 2015) (FX Saluden)
- Cours 3 : L'État, sa naissance et sa reconnaissance (22 janvier 2015)
- Cours 4 : L'État, son territoire et ses espaces (29 janvier 2015)
- Cours 5 : L'État, sa population et sa nationalité (5 février 2015)
- Cours 6 : L'État, ses compétences et ses relations (12 février 2015)
- Cours 7 : Les organisations internationales (19 février 2015)
- Cours 8 : Les collectivités et les personnes (26 février 2015)

Semaine d'activités libres (2 au 6 mars 2015)

- Cours 9 : Les traités internationaux et leur conclusion (12 mars 2015)
- Cours 10 : Les traités internationaux et leur application (19 mars 2015)
- Cours 11 : Les autres sources de création du droit international (26 mars 2015)
- Cours 12 : Les moyens de détermination du droit international (2 avril 2015)
- Cours 13 : Conclusion (9 avril 2015)

II- LES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

La matière du cours sera livrée dans les exposés du professeur et de son auxiliaire d'enseignement ainsi que dans les réponses données par ceux-ci aux questions des étudiants et des étudiantes. Les exposés pourront être enrichis par la lecture d'ouvrages, d'articles et de documents mentionnés dans les *Plans de cours*. Les documents dont la lecture est essentielle pour la compréhension de la matière sont mentionnés dans la liste des *Lectures obligatoires* dans les *Plans de cours* et les documents qui permettent un approfondissement de la matière sont désignés dans la liste de *Lectures optionnelles*.

III- L'ÉVALUATION ET LA NOTATION

La **participation au cours (20%)** sera évaluée sur la base de l'intérêt manifesté pour le cours, notamment par la formulation des questions et de commentaires ainsi que sur la qualité des réponses aux *Questions d'actualité* qui seront posées sur une base régulière. Les réponses devront être transmises par courrier électronique au professeur (d@nielturp.quebec) ainsi qu'à l'auxiliaire d'enseignement (fxsaluden@gmail.com) dans le délai prescrit. La participation sera notée sur **20 points**.

L'**examen-maison intratrimestriel (30%)**, dont le questionnaire sera remis en salle de cours **le jeudi 19 février 2015**, consistera en un exercice de contrôle général des connaissances acquises lors des cours 1 à 8. Devant être préparé sur une base individuelle, cet examen intratrimestriel comportera une question. La réponse sera notée sur **30 points** et devra être remise au plus tard le **lundi 9 mars 2014 au plus tard à 16 h**.

L'**examen-maison final (50%)**, dont le questionnaire sera remis en salle de cours le **jeudi 26 mars 2015**, sera un exercice de contrôle général des connaissances acquises lors des cours 9 à 12. Pouvant être préparé sur une base individuelle ou par une équipe composée d'un nombre maximal de quatre personnes, l'examen final comportera une question. La réponse sera notée sur 50 points et devra être remise au plus tard le **lundi 13 avril 2015 au plus tard à 16 h**.

Les normes relatives à la présentation et la transmission des réponses aux questions d'examens ainsi qu'à la participation au cours sont décrites en annexe du présent document.

Si un étudiant ou une étudiante veut obtenir un délai supplémentaire, une requête à cette fin doit être présentée à l'adjoint à la vice-doyenne aux études de premier cycle, Monsieur Patrik Maheux, par courriel à l'adresse patrik.maheux@umontreal.ca.

Les examens doivent être rédigés en français. Il est possible pour un étudiant ou une étudiante souhaitant une période d'adaptation d'obtenir l'autorisation de rédiger son examen en anglais. Pour ce faire, une copie de sa demande doit être remise à la technicienne en gestion des dossiers étudiants responsable de son dossier au plus tard une semaine avant son examen. Le formulaire de demande est disponible au *Bureau des dossiers étudiants*.

Les étudiants et étudiantes doivent connaître [Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants](#). Un constat de plagiat donne toujours lieu à une sanction et une personne peut être reconnue coupable même si aucune mauvaise intention n'est à l'origine du plagiat. Le plagiat peut se solder de la note « F » et même entraîner l'exclusion du programme ou le renvoi de l'Université.

IV- LES INSTRUMENTS DE TRAVAIL

Outre le présent document et les *Plans de cours* qui constituent les documents immédiats d'encadrement du cours, les étudiants et étudiantes prendront connaissance des documents affichés dans la rubrique LE PROFESSEUR, section *Droit international public général* (DRT-2100) (Hiver 2015) de son site électronique à l'adresse danielturpqc.org. L'accès direct à la page que ce site consacre au cours se fait à l'adresse <http://danielturp.quebec/pagetxperso.php?id=80>. L'ouvrage de [Claude EMANUELLI, Droit international public, Montréal, Wilson & Lafleur, 3^e éd., 2010, 872 p.](#) (Bibliothèque de droit/Cote DAZD A666d 2010) et celui de [Jean-Maurice ARBOUR et Geneviève, PARENT, Droit](#)

[internationale public, 6^e éd, Montréal. Éditions Yvon Blais, 2012, 1222 p.](#) (Bibliothèque de droit/Cote DAZD A666d 2012) pourront également être consultés et ont été placés en réserve à la bibliothèque.

V- COORDONNÉES ET DISPONIBILITÉ DU PROFESSEUR

Le professeur pourra être rejoint au 514 343-6118 ou à l'adresse d@nielturp.quebec . Les étudiants et étudiantes pourront venir le rencontrer à son bureau (n° A-7464) après les cours ou le vendredi de 11 h 30 à 12 h 30. L'auxiliaire d'enseignement sera accessible à l'adresse fxsaluden@gmail.com.

ANNEXE

Normes relatives à la présentation et à la transmission des réponses aux questions d'examens

1. La réponse à la question de l'**examen maison intratrimestriel** comporte un maximum de 10 000 caractères (espaces compris). Le nombre de caractères (espaces compris) doit être mentionné sur la copie. Le dépassement de la longueur fera l'objet d'une pénalité automatique de 3 points.
2. Les réponses aux deux questions de l'**examen-maison final** comportent, chacune, un nombre maximum de 15 000 caractères (espaces compris). Le nombre de caractères (espaces compris) doit être mentionné sur la copie. Le dépassement de la longueur fera l'objet d'une pénalité automatique de 5 points. Les réponses sont présentées à interligne simple avec des marges de deux (2) cm, en caractères Times New Roman et en 11 points.
3. Il n'est pas nécessaire de faire des notes infrapaginales ou des notes à la fin du texte. Si vous choisissez d'en faire, les normes contenues Didier LLUELLES et Josée RINGUETTE, *Guide des références pour la rédaction juridique*, 7^e éd., Montréal, Les Éditions Thémis, 2008 sont de rigueur.
4. La qualité de la langue compte parmi les critères d'évaluation. Des points sont soustraits pour les fautes d'orthographe à raison d'un maximum de trois (3) points pour l'examen intratrimestriel et d'un maximum de cinq (5) points pour l'examen final.
5. Les réponses aux questions de l'examen-maison intratrimestriel et de l'examen-maison final doivent être déposées dans la boîte située dans le Hall d'entrée du 3^e étage du Pavillon Maximilien-Caron. au plus tard le **lundi 26 mars 2015 à 16 h** (pour l'examen intratrimestriel) et le **lundi 13 avril 2015 au plus tard à 16 h**. Le manuscrit sera identifié par le Code d'identification en (CID)

Normes relatives à la participation au cours

1. La participation au cours sera évaluée globalement sous l'angle de la capacité d'écoute et la formulation des questions et de commentaires. En raison du fait qu'elles ne favorisent pas la participation au cours et qu'elles sont une source de distraction, la navigation sur Internet, la consultation des réseaux sociaux et la rédaction de la correspondance électronique ou de travaux n'ayant pas de lien avec le cours sont fortement découragées.
2. Les réponses aux Questions d'actualité, comprenant la source des informations au soutien des réponses (adresse du site électronique par exemple), comportent un maximum de 500 caractères (espaces compris). Le nombre de caractères (espaces compris) doit être mentionné sur la copie.
3. Les réponses sont présentées à interligne simple avec des marges de deux (2) cm, en caractères Times New Roman et en 11 points.
4. La qualité de la langue compte parmi les critères d'évaluation. Des points sont soustraits pour les fautes d'orthographe à raison d'un maximum de deux (2) points pour l'ensemble des réponses.
5. Les réponses devront être transmises par courrier électronique au professeur (d@nielturp.quebec) ainsi qu'à l'auxiliaire d'enseignement (fxsaluden@gmail.com) dans le délai prescrit.